



EMIHL : Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon

L'EMIHL, conventionnée avec le Département de la Haute-Loire dans le cadre du schéma d'enseignement musical, assurera en **2020/2021**, les enseignements musicaux ci-dessous :

❖ **LE CURSUS INSTRUMENTAL COMPLET**, comprenant chaque semaine :

- le cours d'instrument
- le cours de formation musicale (obligatoire)
- le cours collectif au choix*.

En fin de cycle (3 à 4 ans), les élèves accèdent aux examens départementaux de musique.

Cours Collectifs au choix* : Orchestre, Ensemble de Guitares, Ensemble de musique traditionnelle, Musique de chambre, BATUCADA (percussions brésiliennes), Fanfare, Eveil musical, Chorales d'enfants et d'adultes.

Les cours collectifs peuvent être suivis seuls, sans suivre le **CURSUS INSTRUMENTAL COMPLET** (Tarifs différents)

La classe CHAM au **Collège de la Lionchère** permet d'intégrer une grande partie des enseignements dans l'emploi du temps scolaire, Bulletin d'inscription et tarifs spécifiques.

Tous les élèves en cursus instrumental complet ont accès à un ou plusieurs **cours collectifs**.

Les élèves parvenus en fin de 2^{ème} cycle peuvent s'inscrire en 3^{ème} cycle à l'Ecole Intercommunale du Pays des Sucs à Yssingaux, ou resteront en perfectionnement de 2nd cycle à l'EMIHL.

LES DISCIPLINES ENSEIGNEES

- Instruments à cordes** : *violon, violoncelle, guitare*
Instruments à vent : *clarinette, saxophone, trompette*
Claviers : *piano, grand orgue, batterie, percussions*
Instruments traditionnels : *accordéon diatonique, cornemuse*
Cours collectifs : **cités ci-dessus*

Vous pouvez retrouver toutes les informations et événements de l'EMIHL sur le site [www.cc-hautlignon](http://www.cc-hautlignon.fr) rubrique culture.

Venez rejoindre les parents d'élèves au sein de l'association « **ARPEGE** » pour soutenir les élèves tout au long de l'année – contact : emihl.cc.hautlignon@orange.fr

* *

L'année scolaire 2019-2020 a été bousculée par l'épidémie COVID-19, c'est pourquoi cette rentrée **2020-2021**, nous vous proposons cette formule : chaque élève qui suit **un cursus instrumental complet***, peut proposer à un membre de sa famille, une adhésion gratuite à un cours collectif de son choix pour la totalité de l'année.

- Si l'invité est musicien, il peut accéder aux cours tels que : Orchestre, Ensemble Guitare, Ensemble Traditionnel, Musique de Chambre.

- Si l'invité n'est pas forcément musicien : Batucada (percussions brésiliennes), Chorales

⚠ ***Offre valable à partir du 1er cycle** (non valable pour le cursus instrumental complet « débutant » ainsi que pour le cursus CHAM)

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il est à adresser à : **Communauté de Communes**
Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon,
13 allée des Pâquerettes, 43190 Tence

Réinscriptions avant le 4 juillet 2020

Pour les nouveaux inscrits, dossier à rendre impérativement avant le 9 septembre 2020

(Merci de respecter ces dates !)

- Ce bulletin d'inscription doit être lu, rempli et signé (un bulletin par élève)
- une pièce justificative du domicile: taxe d'habitation, facture EDF, ou téléphone récente
- une enveloppe timbrée à l'adresse de la famille
- le paiement s'effectuera dès réception des factures en octobre 2020 et février.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

LA RENTREE

Réunion de rentrée : La permanence de tous les professeurs d'instrument déterminant les horaires et les lieux de cours aura lieu à **Tence, Maison du Chatiague, le mercredi 9 Septembre 2020 à 18h00.**
Les cours débuteront le lundi 14 Septembre 2020.

Pour tout renseignement, la directrice assure une permanence téléphonique au 06.78.98.85.77
On peut aussi la rencontrer à la Communauté de Communes sur rendez-vous.

TARIFS ANNUELS D'INSCRIPTION

CURSUS INSTRUMENTAL COMPLET :

Débutant (15 min)	I ^{er} cycle (30 min)	II ^{ème} cycle (40 min)
1 ^{er} Enfant : 270 €	1 ^{er} Enfant : 359 €	1 ^{er} Enfant : 368 €
2 ^{ème} Enfant : 230 €	2 ^{ème} Enfant : 301 €	2 ^{ème} Enfant : 311 €
3 ^{ème} Enfant : 210 €	3 ^{ème} Enfant : 268 €	3 ^{ème} Enfant : 272 €
4 ^{ème} Enfant : 170 €	4 ^{ème} Enfant : 219 €	4 ^{ème} Enfant : 233 €
Adulte : 390 €	Adulte : 484 €	Adulte : 495 €

COURS COLLECTIFS SEULS (hors cursus)

Enfants : Chorale, Eveil, formation musicale, orchestres, ensembles **56 €**
Adulte : Chorale, formation musicale, orchestre, ensembles : **120 €**
Instrument supplémentaire (possible en second cycle) **203 €**

Toute scolarité commencée donne lieu au paiement intégral des droits d'inscription

Les élèves des communes autres que : Tence, Le Chambon-sur-Lignon, Le Mazet-St-Voy, St-Jeures, Chenereilles, Le Mas-de-Tence seront acceptés en cursus instrumental moyennant un tarif différent ;

Enfants débutant : **451 €** 1^{er} cycle : **581 €** 2^{ème} cycle : **587 €**
Adultes **566 €** **725 €** **731 €**

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LIGNON DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2020-2021

Nom de l'élève (en majuscules) _____

Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : _____

E mail : _____

Téléphone domicile : _____ Portable(s) : _____

Etablissement scolaire fréquenté : _____

Pour les élèves mineurs :

Nom et prénom du Père, de la Mère ou du Tuteur : _____

Profession : _____

s'inscrit en *CURSUS INSTRUMENTAL COMPLET*

Instrument : _____ ; _____^{er} cycle, _____ année

Formation musicale : _____^{er} cycle, _____ année

Rappel : La formation Musicale (solfège) est obligatoire en 1^{er} cycle et 2^e cycle !

Pratique collective

(au choix, plusieurs possibles)

- chorale enfants
- chorale adultes
- orchestre
- orchestre BATUCADA
- ensemble mus. traditionnelle
- ensemble de guitares
- musique de chambre
- fanfare

- Oui, je souhaite inviter un membre de ma famille, et lui proposer un cours collectif de son choix (Remplir et joindre la feuille spécial « invitation » avec ce bulletin d'inscription.

s'inscrit en *COURS COLLECTIF SEUL (hors cursus)*

Règlement administratif

L'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon (EMIHL) dépend des Collectivités Publiques et s'insère dans le schéma départemental d'enseignement musical ; en conséquence :

RAPPELONS QUE L'INSCRIPTION A L'E.M.I.H.L. A UNE VALEUR DE CONTRAT PASSÉ ENTRE LA STRUCTURE ET L'ÉLÈVE QUI S'ENGAGE A :

- à suivre les cours sur toute l'année scolaire engagée
- à prévenir le professeur en cas d'absence
- à se rendre disponible aux manifestations musicales proposées.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des informations mentionnées dans ce document, accepte de se conformer au règlement de l'E M.I.H.L. **et s'engage à laisser participer l'élève aux différentes activités prévues dans le cadre de son inscription** (sauf excuse valable soumise au directeur) et à acquitter dans les délais impartis, la somme indiquée ci-après, au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Montant total des droits d'inscription (voir tarif ci-contre) : _____ Euros.

Toute scolarité commencée donne lieu au paiement intégral des droits d'inscription.

Mode de paiement choisi

- 1 seul versement
- 2 versements : la moitié en octobre et le solde en février.

par **Chèque bancaire** à l'ordre de : Régie mixte CCHL,
les **Chèques vacances** sont aussi acceptés.

AUTORISATION DE DROIT D'IMAGE & DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné(e),
Madame, Monsieur,

.....
autorise mon enfant :

.....
à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et/ou vidéo effectué pour l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut Lignon.

&

Décharge « l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut Lignon » de toute responsabilité vis-à-vis de mon enfant en dehors des horaires d'enseignement et m'engage à vérifier la présence d'un professeur avant de laisser mon enfant à l'école.

Si un motif exige que mon enfant quitte l'école avant la fin d'un cours, je remettrai au professeur une autorisation de sortie anticipée, ou l'informerai en début de cours.

Fait à _____ le _____

Signature :